

Le recensement militaire 2020

Se faire recenser en mairie est une obligation à partir de 16 ans révolus. Publié le 13/01/2020

Publié le 13 janvier 2020



Les jeunes gens et jeunes filles domiciliées à Uzès **ayant 16 ans révolus entre le 1er décembre 2019 et le 31 mars 2020** de nationalité française sont invités à se présenter au secrétariat de la mairie.

Le bureau est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 **munis de la carte d'identité et du livret de famille** afin de se faire recenser. Cet acte est important, il est nécessaire et exigé pour passer des examens (baccalauréat) ou concours d'Etat.

La date de clôture du recensement est le 31 mars 2020.



MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex

Deux entrées possibles :

1, place du Duché

1, place Albert 1er

30700 Uzès

Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45

Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15

1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)